



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-109465>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-109465**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Semarelp

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 77572635900075

Ville : LEVALLOIS PERRET

Code postal : 92300

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : La Semarelp

Département(s) de publication : 92

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1533467>

Identifiant interne de la consultation : 2024-09-11

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Madame Aurore Halipre

Numéro de téléphone du contact : +33 141271475

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Cf article 6.1 du Règlement de Consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Cf article 6.1 du Règlement de Consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Cf article 6.1 du Règlement de Consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 28/10/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Pouvoir Adjudicateur
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE, OCCULTATION, SERRURERIE, VITRETIE RELATIFS AUX OPERATIONS DE LA SEMARELP ET DE SA FILIALE SCRIM IDF ET DE LA SAEML LEVAPARC

Code CPV principal - Descripteur principal : 45421000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre a pour objet des travaux de menuiserie intérieure et extérieure, occultation, serrurerie, vitrerie pour les besoins de la SEMARELP et de sa filiale SCRIM IDF et de la SAEML LEVAPARC. La description des travaux attendus, leurs spécifications techniques et les informations administratives du marché sont précisées au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) du présent accord-cadre

Lieu principal d'exécution du marché : 41 rue Camille Pelletan 92300 - LEVALLOIS PERRET

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : 1- DUREE DE L'ACCORD-CADRE L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur trois (3) fois pour la même durée, notifiée par courriel avec accusé de réception au titulaire, trois (3) mois avant la date d'anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction. En cas de non-reconduction de l'accord-cadre par décision du pouvoir adjudicateur, le titulaire ne saurait prétendre au paiement d'indemnités. A titre indicatif, l'exécution de l'accord-cadre démarrera à partir du 26 janvier 2025. 2 - PROCEDURE DE PASSATION La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à 7, R2131-13 du Code de la Commande Publique. Dans le cadre de la présente procédure :Une négociation est prévue selon les modalités arrêtées à l'article 8.2 du Règlement de Consultation - le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation (article R 2123-5 du Code de la Commande Publique) ; Il ne sera pas établi de délai suspensif entre la date d'envoi de la décision d'information du résultat de la consultation et la signature de l'accord-cadre ; Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure, et ce, à tout moment de la consultation en application de l'article R 2385-1 du Code de la Commande Publique. 3 - TECHNIQUE PARTICULIERE D'ACHAT Le présent accord-cadre est un accord-cadre non alloti et mono-attributaire. Il est conclu à prix unitaires, sans montant minimum et avec un montant maximum de 450 000 euro(s) HT, sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises. -Caractéristiques de l'accord-cadre : Les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique sont applicables. -Modalités du système d'émission de bons de commande : Pour le présent accord-cadre, les bons de commande seront émis et notifiés au titulaire par le Pouvoir adjudicateur au fur et à mesure de l'émission des besoins. Ces derniers auront valeur contractuelle. Les caractéristiques, étendue et délais des travaux seront précisés au sein de chaque bon de commande

émis. -Historique des engagements travaux Février 2021 à octobre 2024 : 357 700,00 euro(s) HT A
SPECIFIER : L'importance des prestations objet du présent accord-cadre est notamment conditionné
par la réalisation de projets par le Pouvoir Adjudicateur (projets d'aménagement pour la SEMARELP,
gestion et exploitation de parcs de stationnement pour la LEVAPARC, opérations de promotion pour
la SCRIM IDF). En effet, sur la période d'exécution du présent accord-cadre, le Pouvoir Adjudicateur
est susceptible d'entreprendre et de mettre en oeuvre de nouveaux projets répondant à ses objets
sociaux (cf. Préambule RC). 4 - VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES /
OPTIONS CF article 3.6 du Règlement de Consultation 5 - COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER
DES CHARGES Les Candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Charges.
Cependant, s'ils s'aperçoivent d'erreurs ou d'omissions ils doivent le signaler via la plateforme de
dématérialisation, avant la date limite pour poser les questions. 6 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU
DOSSIER DE CONSULTATION CF article 3.8 du Règlement de Consultation 7- QUESTIONS DES
CANDIDATS - REPONSES DU POUVOIR ADJUDICATEUR CF article 3.9 du Règlement de Consultation 8
- MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT CF article 3.10 du Règlement de Consultation 9 -
JUGEMENT DES OFFRES Les critères de jugement des offres sont énoncés à l'article 8.2 du Règlement
de Consultation. PROCEDURE DE RECOURS Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de
grande instance de Nanterre 6 rue PABLO NERUDA 92000 NANTERRE 01.40.97.10.10

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/09/2024